

Demande d'équivalence de l'activité professionnelle

Vous avez exercé (en France ou dans un autre Etat) une ou plusieurs activités professionnelles salariées ou non, de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins 3 ans, dans l'exercice d'une profession comparable par sa nature et son niveau à celle à laquelle la réussite au concours permet l'accès.

Pour apprécier la correspondance de l'activité professionnelle exercée avec celle à laquelle donne accès le concours, vous devez fournir, avec le document d'inscription dûment rempli, les éléments suivants :

- un descriptif détaillé de l'emploi tenu, du domaine d'activité, du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, du niveau de qualification nécessaire ainsi que des principales fonctions attachées à cet emploi.
- une copie du contrat de travail pour les périodes d'activité relevant du droit français, un certificat de l'employeur délivré dans les conditions prévues à l'article L. 122-16 du code du travail.
- A défaut, tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non salariée dans la profession pendant la période considérée.

Lorsque les documents ne sont pas rédigés en langue française, vous devez fournir une traduction certifiée par un traducteur agréé. Le service organisateur du concours vous avisera de la décision prise par la commission avant le début des épreuves.

Concours externe pour le recrutement de technicien de l'environnement	
Nom et prénoms :	
Adresse :	
Code Postal :	Commune :
Date de clôture des inscriptions :	Session :
Service organisateur du concours :	
1. Activité professionnelle	
État où a été effectuée l'activité :	
Adresse et statut de l'organisme dans lequel vous avez effectué votre activité :	
Domaine d'activité :	
Type d'activité :	
Poste occupé (niveau) :	
Durée totale d'activité à temps plein :	
2. Diplôme	
Diplôme obtenu (intitulé exact – discipline – date) :	
Adresse et statut de l'organisme qui vous a délivré le diplôme (service public, conventionné, organisme professionnel) :	
Conditions requises pour accéder à la scolarité donnant accès à ce diplôme :	
Durée de la formation :	
Fait à	, le
<i>Signature</i>	